**Info Bruit**

**Introduction d'une plainte relative au bruit des avions**

*Remarque : si vous souhaitez vous plaindre pour différentes sources de bruits-vibration, veuillez remplir les différents formulaires adéquat pour chaque type de source*.

|  |
| --- |
| Votre plainte doit être introduite auprès de **Bruxelles Environnement - IBGE, Division Inspectorat** :   * + soit par courrier électronique à l’adresse : [inspection-inspectie@environnement.brussels](mailto:inspection-inspectie@environnement.brussels)   + soit par courrier à l’adresse : **Avenue du Port 86c, boîte 3000 à 1000 Bruxelles** |

[**Informations Générales**](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

|  |  |
| --- | --- |
|  | Tél.: 02/775 75 75 |

[Editeur du formulaire](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

Bruxelles Environnement – IBGE

Avenue du Port, 86C, B-1000 Bruxelles Email : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels)

[Gestionnaire de la plainte](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

Bruxelles Environnement – IBGE

Div. Inspectorat Tél.: 02/775 75 01

Avenue du Port, 86C, B-1000 Bruxelles Email: inspection-[inspectie@environnement.brussels](mailto:inspectie@environnement.brussels)

[**Information complémentaire**](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

*Ce formulaire a pour but d'introduire une plainte relative au bruit des avions en Région de Bruxelles-Capitale. La Région rassemble les plaintes écrites de la population dans un "Registre des réclamations formulées par les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale". Ce registre est régulièrement analysé par Bruxelles Environnement-IBGE.*

[**Identité du demandeur**](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

Nom

Prénom

Rue

Numéro

Boite

Code postal

Commune

Email

Téléphone / GSM

**Localisation du lieu où la nuisance est subie**

L’adresse de la personne identifiée ci-dessus correspond-elle à l’adresse où la nuisance est subie ?

Si non, veuillez compléter l’adresse où la nuisance est subie :

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

[**Détails relatifs à la nuisance**](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

Jours où les avions vous gênent le plus :

* Lundi
* Mardi
* Mercredi
* Jeudi
* Vendredi
* Samedi
* Dimanche

Heures où les avions vous gênent le plus :

|  |
| --- |
|  |

* 6h - 7h
* 7h - 22h
* 22h - 23h
* 23h - 6h

Il s'agit d'une gêne :

* Quotidienne
* Régulière
* Exceptionnelle

Remarque(s) ou information(s) complémentaire(s)/ Description contextuelle de votre plainte :

[**Annexe(s)**](https://irisbox.irisnet.be/irisbox/)

*Possibilité de joindre à ce formulaire un plan de situation, une ou plusieurs photos, une ou plusieurs copies de courriers,*

Les données à caractère personnel vous concernant, introduite dans ce formulaire, sont traitées par Bruxelles Environnement uniquement dans le cadre de votre plainte.   
Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail ([inspection-inspectie@environnement.brussels](mailto:inspection-inspectie@environnement.brussels)) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Département bruit, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).  
Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par e-mail ([privacy@environnement.brussels](mailto:privacy@environnement.brussels)) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).  
Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).